

Avril 2022

Drom  
Village du  
REVERMONT

## Le petit Dromadaire n°271

Communiqué de la mairie de Drom



### Elections Présidentielles

#### Sommaire :

- Elections présidentielles
- Commémoration du 8 Mai
- ARCMA
- Cinéma Rural
- Feux interdits
- Salle polyvalente
- Repas du Sou

Nous souhaitons la bienvenue à Christelle Lagarde qui remplacera notre secrétaire, Cindy Cochet, durant son congé maternité.



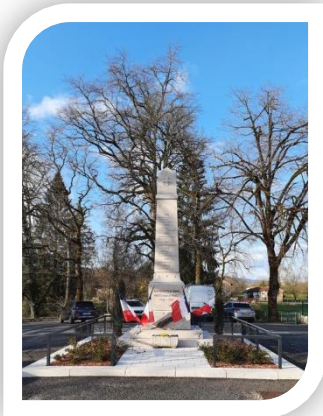
Prochaine collecte du Don du sang le Jeudi 28 Avril, de 15h30 à 19h à Hautecourt.

Dimanche 10 Avril a eu lieu le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles. Aucune abstention, ni aucun vote blanc n'a été recensé et nous enregistrons un taux de participation de 79.67% pour 145 votants. A l'issue des votes, voici les résultats obtenus pour notre commune :

| Candidat                                                                                                  | % des voix | Voix |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|
|  Jean-Luc MÉLENCHON      | 28,28%     | 41   |
|  Marine LE PEN          | 20,00%     | 29   |
|  Emmanuel MACRON       | 17,24%     | 25   |
|  Éric ZEMMOUR          | 8,28%      | 12   |
|  Anne HIDALGO          | 8,28%      | 12   |
|  Jean LASSALLE         | 5,52%      | 8    |
|  Yannick JADOT         | 3,45%      | 5    |
|  Valérie PÉCRESSÉ      | 3,45%      | 5    |
|  Nicolas DUPONT-AIGNAN | 2,07%      | 3    |
|  Fabien ROUSSEL        | 1,38%      | 2    |
|  Philippe POUTOU       | 1,38%      | 2    |
|  Nathalie ARTHAUD      | 0,69%      | 1    |

A l'échelle nationale, 2 candidats se qualifient : Emmanuel MACRON avec 27.8% des votes et Marine LE PEN avec 23.1%.

Rendez-vous pour le second tour, le Dimanche 24 Avril, de 8h à 19h, à la salle polyvalente de Drom.



## Commémoration du 8 Mai

Elle aura lieu le Dimanche 8 Mai 2022, à 11h30 devant le monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente de Drom.

## Rencontre Annuelle de l'ARCMA

La bourse d'exposition de l'ARCMA fait son grand retour cette année ! Elle aura lieu le Dimanche 1<sup>er</sup> Mai et proposera repas et buvette. Venez nombreux !

**DROM 1<sup>er</sup> MAI 2022**

**27<sup>ème</sup> Bourse-Expo**

**EXPOSITION DE MATÉRIELS ANCIENS :  
AUTOS - MOTOS - CAMIONS - TRACTEURS**

**RENSEIGNEMENTS : 06 37 27 91 13  
ou 06 26 83 12 72**

**Thème :  
Le Moteur à  
Refroidissement  
par Air**

**Entrée Gratuite**

**Repas Buvette**

ARCMA Association revermontoise pour la conservation des mécaniques anciennes

GRAND Bassin de BOURG-EN-BRESSE  
Communauté d'agglomération

Commune de Nivigne et Suran

Avec le soutien de la Commune de NIVIGNE et SURAN et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG en BRESSE

## Cinéma rural

### MAISON DE RETRAITE

*Lundi 18 Avril à 20h15*

De Thomas Gilou

Avec Kev Adams , Gérard Depardieu , Daniel Prévost

Durée 1h38

Afin d'éviter la case prison, Milann, 30 ans, est contraint d'effectuer 300 heures de travaux d'intérêt général dans une maison de retraite, Les Mimosas. Ses premières semaines sont un véritable enfer ! Mais il se fait rapidement adopter par les retraités, en particulier par une bande de 7 inséparables qui lui apprennent, chacun à leur manière, leur vision de la vie. Au fil des semaines, Milann découvre que l'établissement profite de la vulnérabilité de ses pensionnaires pour les arnaquer. Il décide alors d'organiser une grande évasion, mais il n'est pas au bout de ses peines...



### LYNX

*Lundi 9 Mai à 19h30*

De Laurent Geslin

Durée 1h22

Au cœur du massif jurassien, un appel étrange résonne à la fin de l'hiver. La superbe silhouette d'un lynx boréal se faufile parmi les hêtres et les sapins. Il appelle sa femelle. En suivant la vie de ce couple et de ses chatons, nous découvrons un univers qui nous est proche et pourtant méconnu... Une histoire authentique dont chamois, aigles, renards et hermines sont les témoins de la vie secrète du plus grand félin d'Europe qui reste menacé... Un film pour découvrir le rôle essentiel que ce discret prédateur occupe dans nos forêts, l'équilibre qu'il a rétabli dans un milieu fragile mais aussi les difficultés qu'il rencontre dans un paysage largement occupé par les humains.





## Feux interdits

### **Pourquoi cette interdiction ?**

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérogènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.



### **Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?**

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

### **Qui est concerné ?**

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales, agriculteurs) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

### **Quelles sont les alternatives au brûlage ?**

Plusieurs alternatives existent : le compostage domestique, la tonte mulching, l'utilisation des branchages broyés et feuilles mortes en paillis pour le potager, le dépôt des déchets verts à la déchèterie. Le 3 juillet 2017, 2 arrêtés préfectoraux ont été pris afin de réglementer l'écobuage.

L'arrêté SAF 2017-02 réglementant le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Ain, s'adresse aux particuliers. Il interdit le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, des végétaux suivants : déchets verts, végétaux coupés ou sur pied, issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité. Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte. L'arrêté SAF 2017-1 réglemente l'emploi du feu et l'écobuage pour les activités agricoles ou forestières et dans le cadre de la prévention des incendies de forêts. Il interdit notamment aux propriétaires et ayants droit de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des forêts, y compris sur les voies qui les traversent par vent fort, quelle que soit la période et pendant la période très dangereuse des mois de juillet et août.



## Salle polyvalente

Les tarifs de la salle polyvalente ont changés le 1<sup>er</sup> Mars 2022 :

| Locataires | Association de la commune* | Particulier de Drom* | Autre |
|------------|----------------------------|----------------------|-------|
| Réunion    | 42                         | 62                   | 101   |
| 1 jour     | 65                         | 115                  | 230   |
| 2 jours    | 95                         | 170                  | 310   |

\* Association ayant son siège social à Drom.

\* Personne ayant une résidence à Drom.

## Plat à emporter du Sou des écoles



Le SOU DES ECOLES de DROM organise le

**Jeudi 14 Avril 2022**

### Une vente de plats à emporter *Sauté de porc façon blanquette !*



**Tarifs** : 10€ La part (**réservation à la fromagerie**)

**A récupérer à partir de 17h à la salle des fêtes de Drom**

Pour les curieux une pièce de théâtre sera jouée par les dromignons à partir de 19h (gratuit) et pour partager un moment convivial une buvette vous sera proposée !

*Le bénéfice des ventes servira à financer  
la classe de mer des Dromignons*

**MERCI POUR EUX !**

### *Pour rappel*

*Cette année les  
Dromignons iront en  
classe de mer du 16 au  
20 mai 2022.*

*Durant ces 5 jours, les  
élèves découvriront le  
milieu naturel  
méditerranéen, les  
animaux qui y vivent, la  
pratique de la voile...*

*Une cagnotte a  
également été mise  
en ligne pour financer  
la classe de mer des  
Dromignons :*

<https://www.leetchi.com/c/classe-de-mer-des-dromignons>

